

VLB

Villars les Bois



Bulletin
Municipal

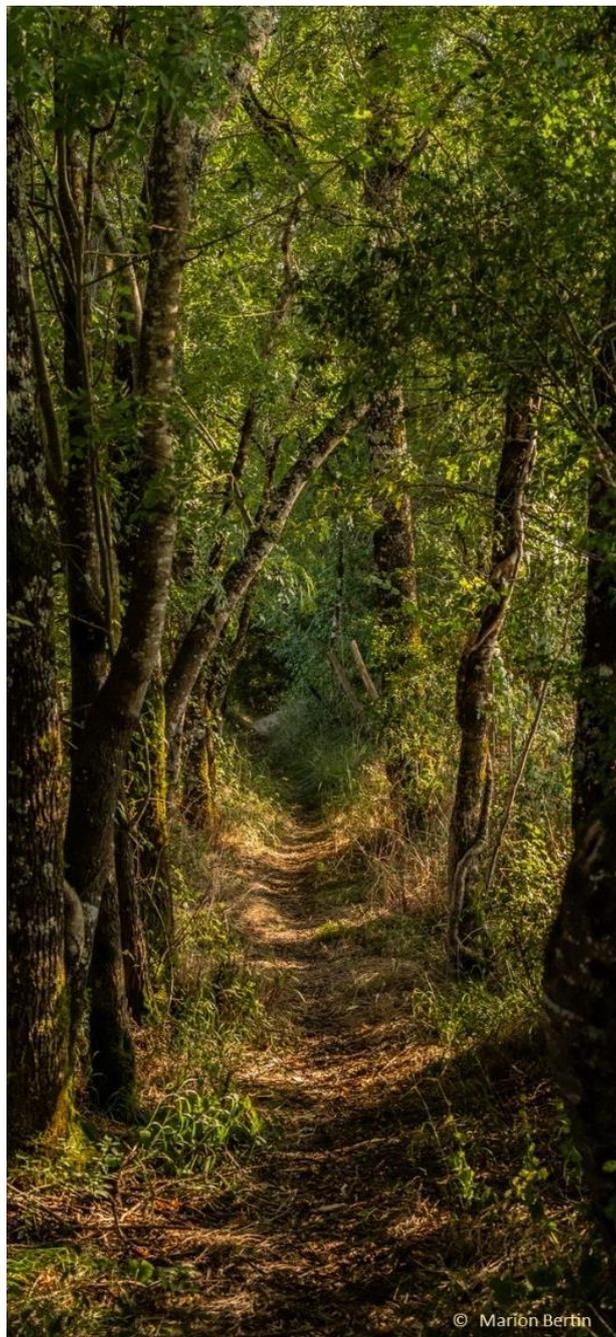


+
2025

n° 30

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les comptes-rendus municipaux	4-12
Les finances	13
Dates à noter - Etat civil	14
Les associations de la commune	15-24
L'école de musique	25
Les pompiers	26
Information recensement	27
Les coordinateurs autonomie – Le SIPAR	28
La MARPA	29
Contacts utiles – Horaires déchetterie Burie	30
Horaires des bureaux de Poste	30
Vos conseillers départementaux – Votre député	31
Point d'Accès au Droit	31
Suivre l'actualité de votre commune	32
Piste et Trésor	33
Se loger à Villars les Bois	34
Commission des impôts et vignoble	34
Entretien et Valorisation de l'Arbre 17	35
Bilan des contrôles des assainissements	36
Ciné Plein Air en photos	37
« Villars en fête » en photos	38
Plantations et entretien arbres, arbustes, haies	39



Commune de
Villars les Bois

Mairie

39, rue de la Mairie
17770 VILLARS LES BOIS

☎ 05.46.94.96.24

contact@communevillarslesbois.fr
www.communevillarslesbois.fr

Ouverture au public :

Mardi 18h00 à 19h30
Jeudi 14h00 à 18h00

Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,

Je m'adresse à vous dans un contexte inédit, puisqu'à l'heure où j'écris ces mots, je suis toujours maire de Villars les Bois et pourtant député. Cela mérite quelques explications.



Comme vous le savez, depuis juillet 2024, je porte la voix de la 3ème circonscription de Charente-Maritime à l'Assemblée nationale. La loi imposant le non cumul des mandats, j'aurai dû quitter ma fonction de maire, mais le résultat des élections législatives ayant fait l'objet d'un recours par le candidat RN, il m'a été conseillé par la Préfecture de rester maire jusqu'à la purge du recours suspensif.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur suffrage. Mais je reste meurtri que 65 citoyens de Villars les Bois aient choisi de donner leur voix à un candidat d'extrême droite, parti héritier des pires heures de l'histoire du 20ème siècle. Notre démocratie et notre république sont fragiles. Sans notre vigilance collective, il sera difficile d'assurer à nos enfants un espace de liberté, un climat de tolérance, un champ de sécurité suffisant, pour que tous puissent s'épanouir dans leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, je vais m'employer à être un député utile afin de redonner confiance en la parole publique. Présent sur le terrain, proche de vous comme je l'ai toujours été, je serai force de proposition à l'Assemblée pour répondre à vos préoccupations.

En ce début d'année, le Conseil Municipal doit élire un nouveau maire pour terminer le mandat en cours. Cette élection sera préparée et partagée par l'ensemble des élus. Après quoi, je poursuivrai mon implication à vos côtés comme conseiller municipal de Villars les Bois.

Concernant les actions menées, nous avons résolu le problème pluvial chez Bruneaud, grâce au concours du Département et de la CDA de Saintes, pour un investissement total de 41 286,85 € HT. Poursuivant nos efforts d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement, l'ensemble des éclairages de la salle des fêtes et de la salle des associations a été changé. Quant au parking de la salle des fêtes, il est finalisé avec le marquage des emplacements ; un travail réalisé par l'équipe municipale durant plusieurs samedis.

Dans cette dernière année de mandat municipal, nous poursuivrons sans relâche l'entretien de la voirie malgré son coût toujours plus élevé. Le projet de changement du chauffage de la salle des fêtes, de la salle des associations et des logements communaux est mis en pause ; notre appel à subvention auprès des services n'ayant pas eu l'écho escompté. Le conseil va retravailler ce dossier afin d'élaborer une solution acceptable pour les finances communales.

Il semble utile de rappeler que les arbres en bordure de voirie communale appartiennent aux propriétaires des terrains et qu'il leur revient de réaliser l'égavage. Cette conscience de leur responsabilité épargnerait à notre secrétaire de mairie la tâche pénible et chronophage de leur rappeler leur obligation.

Et puis, nous espérons que l'Etat nous permettra de poursuivre l'action communale dans de bonnes conditions, tant il est vrai que les élus locaux font beaucoup avec peu de moyens. Nous, communes, avons l'obligation d'une bonne gestion avec un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. Les responsables des déficits doivent trouver des solutions sans demander aux bons gestionnaires de le faire pour eux. Quoi qu'il en soit, vous pourrez toujours compter sur l'implication de vos conseillers municipaux qui restent à vos côtés et sont à l'écoute de vos attentes.

Très attachés à la vie associative locale, nous adressons un sincère merci à l'ensemble des bénévoles dont les manifestations rencontrent un joli succès. Grâce à leur précieuse implication, notre quotidien est plus animé, plus joyeux. C'est encore plus précieux en ces périodes de doute et d'instabilité.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2025. Que la tolérance, le respect de l'autre, la bienveillance vous animent. Que cette année vous apporte à vous et à vos proches toutes les réussites possibles.

Fabrice BARUSSEAU

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

MARDI 13 FEVRIER 2024

Modification des statuts du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de l'alinéa 5 de l'article 2 portant sur la nomination des agents contractuels et l'article 5 portant sur la mise à jour du service de gestion comptable.

Modification des statuts de la Communauté D'Agglomération de Saintes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de modification statutaire visant à permettre à l'Agglomération de devenir pleinement et exclusivement compétente en matière de fourrière et de refuge pour animaux sur son territoire.

Transfert au SDEER de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques »

Le Conseil Municipal décide de transférer au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA ENR)

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la consultation en date du 19 janvier au 09 février 2024 organisée avec la population de la commune qui n'a fait l'objet d'aucune observation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes suivantes :

- pour l'éolien : pas de zone,
- pour la méthanisation : pas de zone,
- pour l'agrivoltaïsme : pas de zone,
- pour le solaire sur parking : 0ha 65a,
- pour le solaire photovoltaïque au sol : 4ha 07a,
- pour les réseaux de chaleur : 11ha 47a,
- pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : l'intégralité du territoire de la commune.

Cession d'une parcelle à Chautabry

Le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle ZB 112 dans sa totalité aux propriétaires riverains.

Finalisation de l'étude pour une chaufferie collective

Monsieur le Maire donne lecture du rapport réalisé par la chargée d'étude énergie au département concernant l'installation d'une chaufferie collective pour la salle des fêtes, la salle des associations, l'atelier communal et les deux logements communaux.

Le rapport conclut que la mise en place d'une chaufferie polycombustible est tout à fait pertinente sur ce site. Elle s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique, dans la démarche départementale de développer la chaleur renouvelable et de limiter ses consommations énergétiques, et locale d'indépendance énergétique.

Monsieur le Maire précise que le projet représente un investissement financier important pour la commune mais les subventions mobilisables sont de près de 80 %. Or, si le montage financier n'aboutissait pas à un reste à charge raisonnable pour le budget communal, il ne serait pas donné suite au projet.

Avant de se prononcer sur la poursuite du projet, le Conseil Municipal souhaite visiter une installation identique en fonctionnement.

JEUDI 21 MARS 2024

Approbation du Compte Administratif 2023 – Budgets communal et SPIC

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs 2023 dressés par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs,
- constate, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs.

Approbation du Compte de Gestion – Budgets communal et SPIC

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par Monsieur Jean-Michel DROUINEAU, comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, d'affecter au budget 2024 :

Budget communal

Le résultat tel qu'il résulte du compte administratif 2023, soit un excédent de 79 390,01 € en fonctionnement recettes et un excédent de 9 902,95 € en investissement recettes.

Budget SPIC

Le résultat tel qu'il résulte du compte administratif 2023, soit un besoin de financement de 4 828,43 € en fonctionnement dépenses et un excédent de 25 057,56 € en investissement recettes.

Vote du taux des taxes locales directes pour l'année 2024

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, sur proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 39,78 %
- Taxe foncière sur le non bâti 57,54 %
- Taxe d'habitation 11,03 %

Vote de la proposition de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les propositions des budgets primitifs pour l'exercice 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budget communal

- pour la section d'investissement : 353 885,00 €
- pour la section de fonctionnement : 294 211,01 €

Budget SPIC

- pour la section d'investissement : 30 844,56 €
- pour la section de fonctionnement : 13 645,00 €

Application de fongibilité des crédits du budget communal

La nomenclature M57 donne la possibilité pour le Maire, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*fonctionnement et investissement*) déterminées à l'occasion du budget.

Modification des statuts de la Communauté D'Agglomération de Saintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5216-5 et L5211-17,
Vu les statuts de Saintes – Grandes Rives – L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 et notamment l'article 6, III 2° « EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 portant modification statutaire de "Saintes - Grandes Rives - L'Agglo" liée à la compétence facultative Education, Enfance et Jeunesse et plus particulièrement c) Activités Périscolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la modification statutaire de la Communauté D'Agglomération « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » avec le complément suivant à l'article 6, III 2° c) « Construction, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion de tout nouveau projet de cuisine centrale. Cette compétence exclut les cuisines centrales existantes sur le territoire au 1er juin 2024 ».

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide Départemental pour la Revitalisation des Petites Communes

Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à la remise aux normes actuelles de l'installation électrique de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds d'aide Départemental pour la Revitalisation des Petites Communes ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

MARDI 28 MAI 2024

Désignation du référent déontologue

Le référent déontologue a un rôle de conseil et d'accompagnement auprès de l'élu qui le saisit afin de le prémunir contre les risques juridiques. Le référent n'est cependant aucunement responsable des actions de l'élu, ce dernier décidant en son âme et conscience de respecter ou non les conseils fournis par le référent déontologue qui reste soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel.

Le Conseil Municipal, désigne Monsieur Hugues FOURAGE en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal. Il pourra être saisi par voie écrite (*mail ou courrier postal*).

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de subventions à 11 associations pour un montant global de 1 515 €.

Subvention exceptionnelle au SIPAR

Considérant les difficultés financières rencontrées par le SIPAR, considérant le service offert à la population de la commune, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 815,50 €.

Affiliation du Syndicat Mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Vu la demande du Syndicat Mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis,
Conformément au Code de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'affiliation.

Travaux dans les bâtiments communaux

Afin de poursuivre sa politique de maîtrise des coûts énergétiques, le Conseil Municipal a souhaité que la totalité de l'éclairage de la salle des fêtes et de la salle des associations soit remplacée par des équipements moins énergivores. Une demande de financement a déjà été formulée auprès du Conseil Départemental.

Remplacement des menuiseries à la salle des fêtes

Suite aux observations formulées par la Commission de Sécurité lors de sa visite de la salle des fêtes, deux portes et une fenêtre doivent être remplacées dans le bâtiment pour répondre aux normes incendies.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds d'aide Départemental pour la Revitalisation des Petites Communes.

Mise à jour des tarifs de location de la salle des fêtes

Ce point est reporté pour permettre d'apporter un complément d'information.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que l'A.D.M.S. organise son concert de fin d'année le 28 juin à la salle des fêtes (*une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés*).
- Le planning des permanences pour les élections au parlement européen du 09 juin est établi.
- La commune a rejoint le réseau de chasse aux trésors numériques (*géocaching*) « Piste et Trésor ». A partir du 03 juin, un circuit sera proposé via une application à installer sur téléphone portable. Elle permettra aux touristes de découvrir en famille les richesses patrimoniales et naturelles de la commune.

Modification des statuts du Syndicat d'Electrification 17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime dans le but que les groupements et établissements des communes qui en sont membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Convention de prestations de services avec le Syndicat d'Electrification 17 pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour ce faire, le SDEER a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents.

Convention avec le département de la Charente-Maritime pour les travaux de voirie Chez Bruneaud

La convention n'ayant pas été réceptionnée, ce point est ajourné.

Création d'une Entente intercommunale entre les communes de la Vallée du Coran (convention et désignation des représentants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'engagement de la commune de Villars les Bois dans une démarche de rapprochement et de réflexion collective en matière d'aménagement du territoire,
- approuve la création de l'Entente intercommunale entre les communes de Burie, Chaniers, Chérac, Dompierre-sur-Charente, La Chapelle des Pots, Saint Bris des Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant et Villars les Bois,
- approuve les termes de la convention constitutive de l'Entente,
- désigne les représentants de la commune à la conférence intercommunale de cette Entente :
 - * Mr Fabrice BARUSSEAU,
 - * Mme Gaëlle BERNARD.

Renouvellement du marché relatif à la médecine préventive et professionnelle

Considérant les obligations qui incombent aux employeurs concernant les conditions de travail, l'évaluation des risques professionnels, la surveillance médicale des agents, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la consultation du marché de mission de médecine préventive et professionnelle dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- désigne la Commune de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autorise le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Rectification erreur imputations des subventions SPIC au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la rectification des écritures comptabilisées à tort sur le budget principal pour les enregistrer sur le budget SPIC « ENR Les Rivières » ;
- approuve les écritures comptables qui en découlent ;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cette régularisation.

Vu la délibération en date du 30 mars 2022, approuvant le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « ENR Les Rivières », d'un montant de 6 000 € afin d'en abonder la trésorerie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que l'avance sera remboursée dans le courant de l'année 2024 ;
- dit que la somme correspondante est inscrite au budget principal 2024 (*en recettes d'investissement*) et au budget annexe « ENR Les Rivières » 2024 (*en dépenses d'investissement*).

Modifications budgétaires

Afin de réaliser les écritures indiquées ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les ouvertures de crédit suivantes d'un montant de :

- sur le budget SPIC « ENR Les Rivières » pour un montant de 750 € ;
- sur le budget principal de la commune pour un montant de 9 902,95 €.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- rappelle que la cérémonie du 14 juillet aura lieu à partir de 17h00 – départ parking de la salle des fêtes.
- rappelle que la commune accueille une séance de « ciné plein air » le vendredi 02 août. Les tracts vont être distribués à tous les foyers de la commune.
- informe que les travaux d'assainissement pluvial dans la traverse du village de Chez Bruneaud seront réalisés par le département à la fin du mois d'août. Une déviation pour tous les véhicules sera mise en place durant toute la durée des travaux estimée à 2 semaines.

JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Convention pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales chez Bruneaud avec le département de la Charente-Maritime

Cette convention décrit les travaux qui seront effectués, attribue la maîtrise des travaux au département et à la Direction des Infrastructures, régie les dispositions relatives à la participation financière de la commune et précise les modalités d'entretien des équipements.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ; demande à verser la participation de la commune en 2 annuités. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Convention pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales chez Bruneaud avec Saintes – Grandes Rives – l'Agglo

Suite aux travaux réalisés par le département concernant l'aménagement pluvial Chez Bruneaud (*sur la RD 731*) faisant l'objet d'une convention entre la commune et le département,

Mais, les travaux sur le réseau pluvial relèvent du champ de compétence de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo dans le cadre de sa compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » depuis le 1er janvier 2020. Les travaux doivent en partie être supportés financièrement par l'Agglo.

Il est donc proposé de conclure une convention pour la prise en charge des équipements pluviaux mis en œuvre.

Monsieur le Maire indique que cette convention expose le montant des travaux, fixe les modalités de versement financier et précise la mise à disposition des équipements.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agglomération de Saintes.

Acquisition d'un tondeur autoporté

Monsieur le Maire indique que le tondeur Kubota est actuellement en panne. Le montant de la réparation étant très élevé, des devis pour un renouvellement du matériel ont été demandés à deux entreprises. Il propose d'acquérir un modèle de marque KUBOTA pour la somme de 7 202 € TTC auprès d'Espace TARDY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Acquisition d'un photocopieur

Le photocopieur actuel a été acheté en août 2015. La société chargée de la maintenance alerte que d'ici à la fin de cette année, elle ne pourra plus assurer la prise en charge des réparations. En effet, les pièces de rechange ne sont plus fournies par le fabricant Konica Minolta.

Considérant que le photocopieur est indispensable au travail du secrétariat, il est proposé d'acquérir une nouvelle machine. L'offre de BSI s'élève à 4 450 € TTC pour un matériel de la même gamme. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Financement des acquisitions – prêt bancaire

Considérant les deux projets d'acquisitions approuvés ci-dessus, Monsieur le Maire propose un financement par emprunt bancaire.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre proposée par le Crédit Agricole.

Modifications budgétaires

Ces modifications budgétaires sont proposées pour :

- faire l'acquisition du tondeur et du photocopieur ; d'une part,
- prendre en compte la nouvelle procédure d'imputation des écritures liées aux travaux effectués sur le réseau d'éclairage public qui recommande désormais d'imputer les factures en fonctionnement (*et non plus en investissement jusqu'à maintenant*) ; d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les modifications budgétaires proposées.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Cette assurance consiste à prendre en charge les indemnités journalières des agents titulaires et contractuels de droit public lorsque ceux-ci sont en arrêt maladie. Le centre de gestion a négocié des prestations pour les communes adhérentes qui le souhaitent avec la compagnie Relyens Insurance pour une durée de 4 ans (2025-2028).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil accepte la proposition ; décide d'adhérer au 1er janvier 2025 et autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir.

Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique

Le Centre de gestion simplifie l'adhésion des communes à ses missions facultatives par la mise en œuvre d'une nouvelle convention-cadre. C'est-à-dire qu'elle permettra aux collectivités d'adhérer en une seule procédure à la majorité des missions facultatives proposées par le centre de gestion, et de résilier simultanément les conventions antérieures.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives qui reste souveraine de ses décisions. Cette convention unique est conclue pour 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- fait part du rapport sur la campagne de contrôle des assainissements individuels qui vient de se terminer. 90 systèmes ont été contrôlés et seulement 18,90 % des installations ne présentent aucun problème de fonctionnement.
- informe que conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et au Code de la Sécurité Intérieure, la commune doit obligatoirement se doter d'un plan communal de sauvegarde. Ce dernier permet d'anticiper et d'organiser la réponse à apporter en cas d'événement de sécurité civile issu ou non d'un risque majeur (*phénomènes climatiques dangereux, risques technologiques...*). L'élaboration est donc en cours.
- propose que la commune se dote de l'outil d'information « PanneauPocket ». C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune directement sur leur smartphone ou tablette. Le Conseil Municipal approuve.

LUNDI 2 DECEMBRE 2024

Transfert du tondeur autoporté Kubota du SIVOM Migron - Villars les Bois - Le Seure à la commune de Villars les Bois

Considérant que les matériels de marque KUBOTA - modèle GR 2120, d'une valeur unitaire de 8 724 € achetés par le SIVOM en 2015 ont une utilisation propre et exclusive à chaque commune ;

Considérant la proposition du Président du SIVOM acceptée à l'unanimité par le comité syndical lors de la séance du 06 novembre 2024 de transférer les tondeuses autoportées KUBOTA dans le patrimoine de chacune des trois communes sans transfert de fonds ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le don d'une tondeuse autoportée KUBOTA, sans transfert de fonds ;
- approuve son incorporation dans le patrimoine de la commune de Villars les Bois ;
- demande son inscription à l'actif de la commune.

Présentation des rapports sur les prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport relatif au service d'eau potable et de l'assainissement non collectif présenté par Eau17 au titre de l'exercice 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2023.

Compte-rendu des travaux des commissions

Monsieur Dominique FAYS, adjoint en charge des bâtiments communaux et de la voirie communale informe l'assemblée des travaux effectués par ces deux commissions durant les semaines écoulées.

Madame Charlotte PHILIPPE COQUEREL, conseillère municipale rapporte les idées avancées par le groupe de réflexion sur l'organisation du repas de la commune.

Projet acquisition d'un vélo « PMR » pour les chemins de randonnées

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un habitant que la commune se dote d'un vélo permettant aux personnes à mobilité réduite de pouvoir profiter des chemins de randonnées en toute sécurité à l'aide d'un vélo adapté.

Considérant le coût de ce matériel,

Considérant qu'il n'a pas été formulé de demande,

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

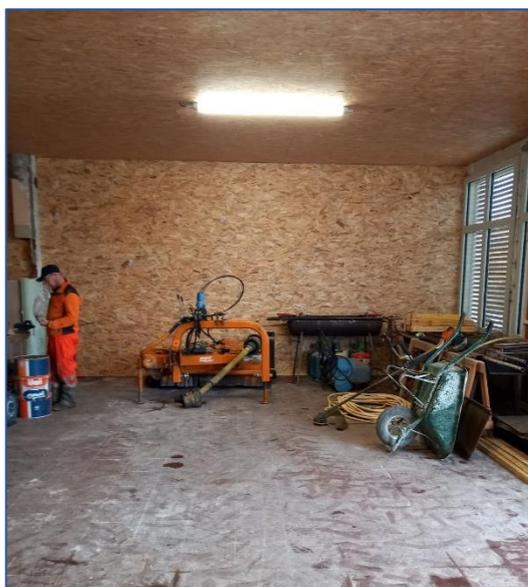
Création du service « redevance ombrières » dans le budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal signée entre la commune et la société OMBRIERES NA en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un service « Redevance Ombrières » dans le budget principal et demande l'assujettissement de cette activité à la TVA à partir de la date de mise en service, soit le 25 juillet 2024.

Marquage des emplacements du parking de la salle des fêtes réalisé par l'équipe municipale

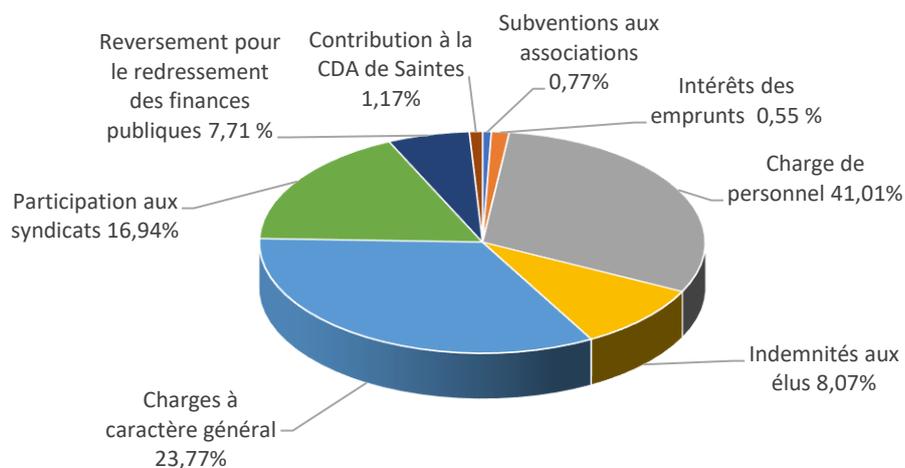


Travaux réalisés par l'équipe municipale dans l'atelier communal

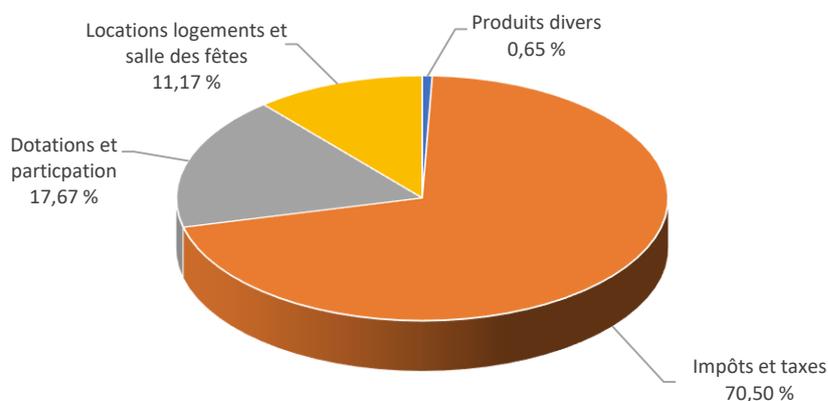


LES FINANCES DE LA COMMUNE

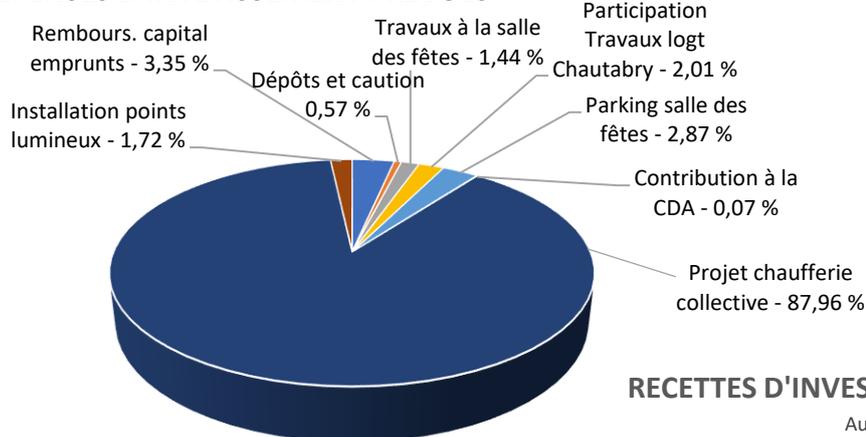
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES



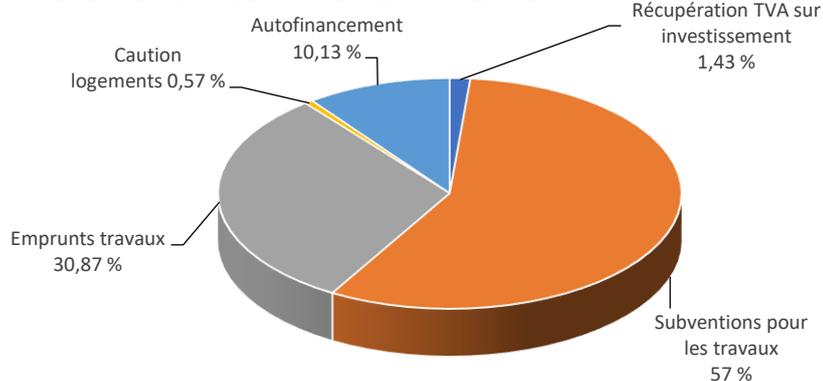
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES



DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES



RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES



DATES A NOTER

PRESENTATION DES VŒUX DU MAIRE & INAUGURATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET DE L'ATELIER COMMUNAL

Samedi 25 janvier 2025 à 11h

Salle des fêtes de Villars les Bois



REPAS DE LA COMMUNE

Samedi 15 février 2025 à 12h30

Salle des fêtes de Villars les Bois

Ce repas est **gratuit** pour les habitants de la commune âgés de **plus de 65 ans**. Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, nous vous proposons de le signaler lors de votre inscription et **quelqu'un viendra vous chercher à votre domicile**. Ce repas est **ouvert à toute la population**. **Nous vous attendons très nombreux !**

ETAT CIVIL

Naissances

Lyno THOMAS le 08 novembre 2024

Chloé MATHONIÈRE le 09 novembre 2024



Mariages

BODIN Fabrice et SÉVRIN Nathalie le 10 août 2024

MATHONIÈRE Florent et KAMANDI Tabitha le 31 août 2024

DAVID Frédéric et BERNARD Gaëlle le 21 septembre 2024

Décès et/ou inhumations dans le cimetière communal

CONTANT Simone née GAINET le 27 janvier 2024

BARILLOT Guy le 18 mars 2024

PRIOU Jean le 09 avril 2024

BURNAT Michel le 10 juillet 2024

GOBIN Gaëtan le 11 novembre 2024



ACCA DE VILLARS LES BOIS



Cette année encore, l'ACCA de Villars les Bois a délivré 57 cartes de membres au total.

Pour 2024-2025, nous avons obtenu une attribution de 41 chevreuils, 7 sangliers dont 2 sangliers de moins de 20 kg.

Pour cette saison, nous avons gardé le même nombre d'oiseaux lâchés : 410 oiseaux (*faisans et perdreaux*).



Composition du bureau :

Président : Mr Bonneau Victor

Secrétaire : Mme Péré Ambre

Trésorier : Mr Philippe Benjamin

Membres du bureau : Péré Vincent, Bernard Jack, Charrier Jean-Paul, Péré Patrick, Perche Daniel et Charrier Sébastien.

Notre banquet et la journée pêche du début d'année se sont bien déroulés et nous remercions tous ceux qui ont pu y participer.

Le 15 août dernier, lors de la journée "Villars en fête", nous avons organisé pour la deuxième année une initiation au tir à l'arc et nous avons encore rencontré un grand succès.

Comme tous les ans depuis 19 ans, nous organisons des journées de chasse au chevreuil à l'arc. Le 26 octobre dernier, nous avons accueilli 35 archers pour une journée très conviviale. Prochaine battue à l'arc le 11 janvier.

Si vous rencontrez des dégâts de renards dans vos basses-cours, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un piégeur (*liste affichée en mairie*) pour effectuer une attestation de dégât. Cela permettra de faire remonter les informations pour garder l'espèce chassable et pouvoir contrôler la population afin de limiter les attaques de poules.

Le banquet de chasse aura lieu le 01/02/25 à la salle des fêtes de Villars les Bois et la journée de pêche le 26/04/25 à l'étang des Rochers.

Le Bureau de l'ACCA vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le Président, Victor Bonneau

AMICALE VILLARBOISIENNE



L'assemblée générale de l'Amicale Villarboisienne s'est tenue à Villars les Bois le 6 janvier 2024. Nous remercions toutes les personnes présentes ainsi que Monsieur le Maire, Fabrice BARUSSEAU et les conseillers municipaux.

Nous remercions également Sara et Marie qui nous apportent un grand soutien tout au long de l'année.

Passons à nos activités de 2024

Le 23 janvier Pro'confort, repas carnaval le 24 février un vrai succès ! ainsi que nos sorties à Dancharia.

Repas resto pour fêter les 90 ans de Pierrette SOULET.

Nous avons fêté également les 90 ans de Ginette ÉTOURNEAU qui vient à nos réunions mensuelles (2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois).

Quelques dates pour 2025

Pro'confort le 13 février.

Repas carnaval le 22 février.

Nos sorties en bus pour l'Espagne.

L'Amicale Villarboisienne vous souhaite une bonne et heureuse année surtout la santé pour 2025.

Le bureau

Composition du bureau

Président : Robert CHALIFOUR ☎ 06.80.00.31.97

Trésorière : Annie KERMARREC ☎ 06.78.86.36.90

Secrétaire : Lucette BREUILLAT ☎ 07.71.56.60.39



Portes ouvertes du 23 novembre 2024

Activités 2024 Arts-Terre

Le 28 janvier a eu lieu l'assemblée générale d'Arts-Terre qui a élu son conseil d'administration composé de : Barbraud Jean-Claude (Bercloux) - Barillot Geneviève (Villars les Bois) - Bégaud Chantal (Villars les Bois), trésorière - Bégaud Mathilde (Villars les Bois) - Cousin Jeanne (Saint Sauvant), secrétaire adjointe - Grolaud Alain (Saint Bris des Bois) - Morlaix Lucile (Migron) - Taunay Miguel (Villars les Bois), président - Touzinaud Cosette (Authon), secrétaire.

4 commissions pour animer les activités

Cultivons la biodiversité

Plantation de la haie sur un terrain communal le 14 avril.

Atelier jus de pomme en septembre/octobre - des ateliers participatifs pour valoriser ses fruits et repartir avec ses bouteilles ont été organisés au bénéfice de particuliers, associations et école.

Course de côtes le 29 septembre - courir et agir pour planter des arbres et arbustes - course, marche d'orientation et rando VTT au gré des côtes et descentes de Villars les Bois.

Culture

Les rencontres de l'alambic à la distillerie « Les vineuses » 2 rue de Font Robert à Villars les Bois.

Le 10 mars - Avec Jaunay Clan romancière et Othilie Pournain sculptrice.

Le 2 juin - Avec Halima Gheriballah pour son livre « Mère ou salope » et Carine Picotin - peintre.

Le 25 août - Avec Véronique Duval journaliste, éditrice, documentariste et auteure de l'enquête « paysans et citoyens » et l'exposition photographique de Thierry Martin témoignage du monde rural. Suivie d'un théâtre participatif proposé par Art Fil Rouge « la goutte qui fait... » ; itinéraire d'une goutte d'eau de la source à la mer.

Les soirées de l'alambic.

Le 23 mars - théâtre et danse - le poète, ce travailleur de lumière... dans le cadre du printemps des poètes avec des artistes d'Art Fil Rouge.

Le 8 juin - Match d'impro.

Le 6 juillet - Cosmos.

Le 16 août - Les Faucheuses.

Le 6 septembre - La Marquise de Montpérroux.

Le 20 septembre - Emmanuel Revah-stand up.

Les animations des « Marchés Paysans d'Arts-Terre » du 19 avril au 4 octobre : More Than Three-Kieran Thorpe-Miguel Josas Bahamondes-Sowge - No Confiture - Loseck - Trio des bermudes - Melvin dans les nuages - les Baluchons - La sociale chorale punk.

Marché Paysan

Une vingtaine de producteurs locaux sont présents toute l'année les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 17h à 21h.

Les bénévoles d'Arts-Terre proposent des fruits de saison (*fraises, tomates, abricots, pommes, poires, kiwis, agrumes*) et des produits laitiers (*yaourts, fromage blanc, crème fraîche, skyr*) en précommande par mail à venir chercher sur le marché.

Merci pour ceux qui sont fidèles à ce marché local. Vos achats ont un sens, les producteurs/artisans se sentent soutenus et vous en remercient.

Nature Histoire et Patrimoine

Le 9 mai - sortie orchidées à Châtelleraut : découverte et observation des oiseaux du marais de Brouage.

Le 16 juin - sortie ornithologique.

Le 24 août - Nicole et André chauffe le four - RV au four des Vacheries commune de La Villedieu (17).

Le 20 octobre - sortie champignons.

Les évènements partagés

22 juin fête de la biodiversité à Matha dans le parc du château organisée par « La Motte des Fées » - 2 août lecture nature avec le centre social de Belle Rive et ciné plein air en clôture du marché paysan en partenariat avec la municipalité de Villars les Bois - Villars en Fête le 15 août.

L'assemblée générale pour clôturer 2024 aura lieu à la salle des fêtes de Villars les Bois le dimanche 23 février 2025.



Les petites mains,

Le Club Couture de Villars les Bois,

confectionne de multiples ouvrages autour des travaux d'aiguilles (couture, broderies, tricot, crochet, patchwork...) qui sont vendus aux marchés de Noël. Ceci permet de dynamiser le club et de le faire connaître.

Nous partageons nos savoirs et expériences autour de cafés et gâteaux et d'une ambiance toujours empreunte de bonne humeur.

Le club serait ravi de compter de nouveaux membres désireux de partager leurs savoirs et des moments conviviaux. Pas seulement autour des aiguilles mais aussi autour de petits bricolages, créations manuelles en tout genre, venez nous apprendre, nous vous attendons.

Réunion tous les mercredis de 14h00 à 18h.

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Mme Laurençon : 06.02.24.02.85

LE FOYER RURAL

À la suite de son assemblée générale, le Foyer Rural a formé son nouveau bureau le 09/09/2024. Cette année, le bureau a subi quelques modifications mais personne n'a quitté le foyer pour autant :

- Président : Valentin FAYS
- Vice-présidente : Martine HERPIN
- Trésorier : Mickaël GIRAUD
- Vice-trésorier : Francis VION
- Secrétaire : Jocya LAURENÇON
- Vice-secrétaire : Joëlle SERVENTI



Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous 2 nouveaux membres au sein du foyer : Mlle Mélanie VION et Mr Pascal GAUCHER à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous tenons à remercier pour leur investissement depuis plus de 30 ans Nathalie BARUSSEAU et Dominique FAYS qui ont souhaité laisser leurs postes de vice-présidente et de président. Ils restent cependant tous les deux membres actifs au sein du foyer.

Nous remercions également Francis VION pour son implication, il a souhaité transmettre sa place de trésorier à Mickaël GIRAUD mais reste à ses côtés en tant que trésorier adjoint.

Ces petites adaptations ne changeront pas l'esprit de notre équipe et ensemble, nous allons poursuivre l'excellente dynamique instaurée par nos prédécesseurs et continuer à faire rayonner notre village à travers des événements festifs et conviviaux.

En 2024, nous avons de nouveau un bilan positif concernant nos 7 manifestations. Nous avons vu un nombre croissant de participants lors de nos événements, qu'il s'agisse de la marche semi nocturne, du moules/frites du 14 juillet, de la journée Villars en fête du 15 août ou encore d'Octobre Rose. Ces rassemblements ne sont pas seulement des occasions de se divertir, mais ils créent aussi des liens solides entre les participants, renforçant notre esprit de convivialité et de partage.

La 2^{ème} édition d'Octobre Rose a collecté plus de 2700 € de dons pour la ligue contre le cancer de la Charente Maritime. C'est 10 % de plus que l'année dernière malgré une météo capricieuse et stressante pour tous les bénévoles. Nous remercions l'ensemble des participants, des exposants, des associations de Villars les Bois et des sponsors pour leur générosité. Nous planchons déjà sur l'édition 2025 afin d'étoffer cette journée de solidarité qui est uniquement possible grâce à tous vos soutiens.

Nous remercions également Monsieur le Maire et le conseil municipal qui ont participé à cette journée.

Depuis le 12 septembre, le Foyer Rural a ouvert une section Gym avec la mise en place de cours de renforcement musculaire et gym. Ces cours d'une durée de 1h sont animés par une professeure agréée 1 fois par semaine à la salle des fêtes de Villars les Bois (*si vous désirez y participer, n'hésitez pas à nous contacter, la 1^{ère} séance est offerte*).

Nous vous remercions encore une fois pour votre soutien continu à chacune de nos manifestations.

L'ensemble des membres du Foyer Rural vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2025.



Le président, Valentin FAYS

SECTION DANSES DE SALON DU FOYER RURAL



Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quel que soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif est de proposer à chacun, seul ou en couple, de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger.

Les séances se déroulent le mardi de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1^{ère} séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir.

Contact : Miguel TAUNAY 📞 06.45.98.35.96

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu. Les rencontres n'ont pas eu lieu par manque de temps, l'objectif est de les reprendre à des dates qui vous seront communiqués au fur et à mesure.

La manifestation "après-midi jeux en bois géants" a eu lieu cette année le dimanche 11 février 2024. Elle aura lieu cette année le dimanche 09 février 2025 et nous vous attendons nombreux comme d'habitude autour des jeux pour passer un moment convivial intergénérationnel où vous pourrez déguster des pâtisseries maison. Ce n'est pas que pour les enfants, c'est un moment à partager en famille (*parents, grands-parents*) ou entre amis après un repas dominical.



Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes. En attendant, n'hésitez pas à sortir vos jeux de société de l'armoire pour jouer avec vos enfants durant les soirées hivernales. Vous verrez tout le plaisir que cela procure au-delà du jeu dans la relation avec vos enfants.

Le président et secrétaire :
TAUNAY Miguel 📞 06.45.98.35.96

La trésorière :
LAURENÇON Jocya 📞 05.46.91.05.25

ASSOCIATION GARFILD 17770



Qui sommes-nous ?

Un petit groupe d'associés passionnés par la défense des animaux et qui nous investissons à la hauteur de nos moyens pour tenter d'apporter une aide circonstanciée aux chats de la rue.

Quand avons-nous créé notre association ?

En juin 2023,
mais créer une association ne se fait pas du jour au lendemain, c'est pourquoi peu de gens nous connaissent encore.

Quels sont nos objectifs ?

N'étant pas un refuge, et ne souhaitant pas le devenir, nous avons pour engagement de prendre en charge la « Régulation des chats sur le territoire du code postal 17770 » dans un premier temps, mais aussi, quand c'est possible, les proposer à l'adoption, les stériliser, les identifier, les soigner, et nourrir les plus démunis. Nous sommes enregistrés à l'ICAD.

Comment faisons-nous ?

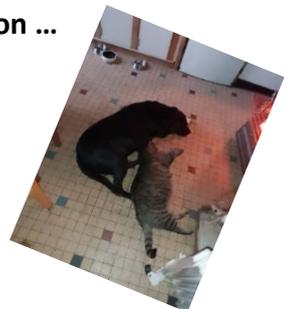
A ce jour, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour vacciner et/ou stériliser environ 10 chats, nous avons sauvé 2 autres chats.

Nous sommes 7 personnes toutes en activité à l'exception du président et nous avons besoin de Vous pour :

- Nous aider à trouver des familles d'accueil, être présent sur le terrain, participer avec nous à des actions telles que la tenue de stands lors des brocantes ou quêtes dans une grande surface, et soutien à la gestion pratique.
- Trouver des soutiens financiers afin de pouvoir remplir notre mission ...

Une copie de nos statuts est à votre disposition au 06 30 99 22 09.

Nous vous souhaitons de tout cœur
une excellente année **2025**.



Association GARFILD 17770 – Enregistrée à la Sous-Préfecture de Saintes 17108, sous le numéro d'agrément : W174006987

Chez Bompain - 8, impasse de Bompain - 17770 VILLARS LES BOIS

pterrasse@lilo.org

☎ 06 30 99 22 09

L'année 2024 a été riche en manifestations pour notre association. Nous commençons à nous faire connaître, et nous sommes de plus en plus sollicités.

Nous avons commencé l'année par une journée balade en calèche et activités autour du thème de Pâques. Après la balade, les enfants ont pu faire des activités manuelles, chercher des œufs et faire un tour sur Nutella, notre poney.

Nous avons été présents sur le marché de Villars les Bois, pour la fête de la musique et deux vendredis, en juillet et août. Ce fût une première expérience, que nous reproduirons en 2025.

Ensuite, nous avons participé à la foire aux Vins de Migron. Ce fût une très belle journée et Electron a été très apprécié : il a promené une centaine de personnes sur la journée. Nous vous y retrouverons pour la prochaine édition !



Notre association a bien sûr été présente lors de l'animation Villars en Fête, du 15 août.

Nous devons participer à la journée Octobre rose, mais cette année la météo n'a pas été favorable à la sortie de la calèche pour cet événement.



Le 1^{er} novembre, nous avons organisé un après-midi « balade et citrouille » avec des activités et une balade en calèche. Une belle journée ensoleillée avec une trentaine de personnes sur cette demi-journée. Une réussite pour cette première activité que nous renouvellerons l'année prochaine.

Enfin, le mois de décembre a été chargé pour Electron avec les marchés de Noël de Brizambourg et de Villars les Bois, et un week-end balade avec le père Noël.

En dehors de ces manifestations, nous proposons toujours des balades sur réservation au départ de Chez Bruneaud : balade d'environ 45 min, mais aussi balade gourmande avec dégustation de produits locaux. Vous pouvez nous contacter pour des balades sur mesure ! Nous sommes à votre écoute et nous étudions chaque demande avec attention.

Page Facebook : Les Sabots de Villars

Instagram : lsdvillars

Contact : lessabotsdevillars@gmail.com ☎ 06.76.78.49.85



LOISIRS ET DETENTE

Tous les samedis, de nombreuses personnes se retrouvent pour jouer à la pétanque.
Nous avons perdu une personne qui a marqué son passage dans notre association : MICHEL.

Composition du bureau pour l'année 2024/2025

Présidente : Nathalie KERMARREC

Trésorier : Alain TEIXEIRA

Secrétaire : Joël RULLIER



MERCI à la commune, au conseil municipal, à Thomas, Sara et Marie pour tout ce qu'ils font.
Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an. Une participation de 1 € est demandée pour passer un après-midi sans adhérer.
Vous pouvez nous rejoindre les samedis après-midi et les jours fériés à partir de 14 heures pour passer un bon moment de détente et de convivialité.

Manifestations pour 2025

18 janvier : Galette des rois

8 février : Concours de belote

15 mars : Repas dansant ouvert à tous

1^{er} mai : Brin d'Aillet

28 juin : 1^{ère} nocturne

2 août : 2^{ème} nocturne

15 août : Villars en fête

23 août : Assemblée Générale

6 septembre : Repas d'été



Loisirs et Détente vous souhaite
une bonne année 2025
et une bonne santé.



Les Mathes, Bonne Anse



Saint Sulpice d'Arnoult

En 2024, Rando-Evasion a compté 25 adhérents, effectif stable, qui ont pu effectuer 18 journées de randonnée, le dimanche, entre septembre et juin. Malgré le temps pluvieux et les chemins inondés seule une sortie a été annulée. Ces sorties ont eu lieu principalement en Charente-Maritime (*Port des Barques, Saint Seurin d'Uzet, Pont l'Abbé d'Arnoult, les Mathes, Rioux, Biron, Beurlay*) sans oublier notre territoire (*Villars, Burie, Saint Hillaire de Villefranche, La Chapelle des Pots*) et une incursion en Charente (*Gensac la Pallue, Bouteville*). Nous avons participé à des manifestations extérieures au club, organisées ou encadrées par le Comité Départemental : La Grand Randonnée vers Paris (*étape Pons les Gonds*), Osez le GR@4 entre Saint Savinien et Vénérand, Rando du patrimoine à Annezay le 22 septembre, séjour à Moëlan sur Mer en Bretagne. Des adhérents ont également participé localement à la randonnée semi- nocturne du Foyer Rural, à la rando Moules Frites du 14 juillet.

En 2024 une nouveauté : un circuit raccourci à 6km est proposé aux adhérents souhaitant marcher moins vite et moins longtemps : de la Rando douce.

5 adhérents du club sont également baliseurs et entretiennent le balisage des circuits PR du secteur (*St Sauvant, St Césaire, Burie, Villars, Chérac*). Ce travail bénévole est assuré sous la responsabilité du Comité départemental.

Notre assemblée générale aura lieu le **9 février 2025** à Villars, salle des associations à 14h. Vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties, afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

Une participation occasionnelle est aussi possible, grâce à la souscription d'un Pass Découverte (3€).

Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Martine Jacques
Vice-Président : Gérard Bonnaud
Secrétaire : Micheline Chevalier

Trésorière : Annie Rouault
Secrétaire adjoint : Benoit Léget
Administratrice : Dominique Barbraud

www.randoevasion17.fr / rando-evasion@orange.fr - ☎ 06 72 54 12 97

L'école de musique de l'A.D.M.S.

L'A.D.M.S. (*Association pour le Développement Musical en Saintonge*) est une école de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (*Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime*), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les anciens cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (*Taillebourg et Annepont seulement*), de Burie puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de huit professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGÉ, s'occupe de 200 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, chant et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DÉPLANNE.

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S. de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (*trio, quatuor ou quintette, atelier rock*) ou en grande formation (*orchestres à cordes, d'harmonie et de guitares, chorales enfants et adultes, ...*).

Pour tout renseignement (*enfants ou adultes*) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel AUDIGE le directeur au 06.77.93.04.09.

Le 28 juin 2024, l'A.D.M.S. a organisé son concert de fin d'année, à la salle municipale de Villars les Bois avec au programme :

- Choralacoustic
- Classicordes
- Orchestre Philharmonique Hilairois

Merci à la municipalité de Villars les Bois pour son accueil et son soutien.



Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

**IL EXISTE UN SAPEUR
POMPIER
EN CHACUN DE NOUS !**



Etre sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous :
la solidarité et l'altruisme.



Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres.** Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.



UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ

L'engagement se fait en 5 étapes :

LA CANDIDATURE

Il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en se prenant rendez-vous auprès du chef de centre secours.

L'ENTRETIEN

Le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne les informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

Le nouveau sapeur-pompier suit 1 formation de 5 semaines, effectuée au cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondantes.

LE PRÉ ENGAGEMENT

Sur une journée à Saint-Jean-d'Angély. Tous les candidats du département sont rassemblés pour effectuer différents tests.

LA VISITE D'APTITUDE

A l'issue de la visite d'aptitude, le candidat reçoit un certificat qui atteste d'une aptitude pour un engagement total ou différencié.

LA JOURNÉE D'ENGAGEMENT

Les candidats reçoivent leur paquetage habillement et leur bip. Ils signent officiellement leur engagement sapeur-pompier volontaire.

**Révélez-vous,
devenez sapeur-pompier !
Rejoignez le centre de secours
de Migron-Burie**

Contact : Lieutenant Damien VAUJOUR - 06 70 21 61 53
chef-cs-migron@sdis17.fr – sdis17.fr

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal



**LES
COORDONNATEURS
AUTONOMIE
A VOS CÔTÉS**

Personne âgée ou proche aidant, des coordinateurs autonomie vous accueillent pour vous informer

En Charente-Maritime, dans des structures d'accueil de proximité, des équipes vous informent, vous orientent et vous accompagnent sur :

- **Les aides financières :**
 - ✓ Allocation Personnalisée d'Autonomie,
 - ✓ Allocation logement,
 - ✓ Aide sociale.
- **Le soutien à domicile :**
Ménage, jardinage, courses, repas, toilette, téléassistance, santé, soins infirmiers, aménagement de l'habitat.
- **Les formes d'hébergement :**
 - ✓ Etablissements pour personnes âgées, hébergement temporaire, accueil de jour.
 - ✓ Accueil familial.
- **L'accès aux loisirs :**
Activités sportives et culturelles, clubs des aînés et séjours de vacances.
- **Le transport :**
Taxis, ambulances, bus et train.



Les équipes vous accueillent sur rendez-vous ou lors des permanences.

Contact ☎ 05.46.97.54.93



**MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES
ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**

« soigner et aider, c'est notre métier »

Aide-soignante

Toilette médicalisée.

Prévention d'escarres, surveillance de l'état général, habillage et transfert.

Aide à domicile

Entretien du logement, aide à la personne, aide à la toilette, préparation et prise des repas, courses.
Soutien et accompagnement.

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité.

La formation du personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR, c'est une équipe de :

45 aides à domicile

12 aides-soignantes

6 administratifs

Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :

23 bis, avenue de la République

17770 BURIE

☎ 05.46.91.57.11 / Email sipar@spar17.fr

Le SIPAR est administré par un conseil syndical, composé d'élus délégués de la CDA de Saintes et de la CDC des Vals de Saintonge qui s'investissent pour conserver un service de proximité.



Petite unité de vie pour **personnes âgées**, la **Marpa des Borderies**, située à **CHÉRAC** propose depuis plus de 30 ans, confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial.

La solitude à domicile vous pèse ? Difficultés à faire face aux contraintes du quotidien ? La Marpa est la solution.

- Vous disposez d'un logement que vous aménagez à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges** et permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (*infirmiers, kinésithérapeute...*).

La Marpa, un lieu où il fait bon vieillir. **N'hésitez pas à vous renseigner.**

6, chemin des Borderies 17610 CHERAC - Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**

☎ **05.46.96.35.73** - Mail : marpacherac17@wanadoo.fr - Site Internet : www.marpa.fr

URGENCE : QUI APPELER ?



CONTACTS UTILES

Gendarmerie de Burie
05.46.94.90.83
Gendarmerie de Matha
05.46.58.50.17
Centre Hospitalier de St jean d'Y
05.46.59.50.50
Centre Hospitalier de Saintes
05.46.95.15.15
Centre antipoison de Bordeaux
05.56.96.40.80
Pharmacie de garde
3237

ACCES A LA DECHETTERIE DE BURIE

AUTOMNE-HIVER (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi : 9h30 à 11h45 – 14h à 16h45
Vendredi 14h à 16h45
Fermée le mercredi

PRINTEMPS – ETE (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 9h à 11h45 – 14h à 17h45
Fermée le mercredi

Depuis le 1^{er} avril 2019, les déchetteries sont exclusivement réservées aux habitants ayant apposé sur leur pare-brise un macaron fourni par la Communauté d'Agglomération de Saintes. L'objectif de ce macaron est de limiter l'accès aux seuls habitants de l'Agglomération et aux habitants des communes disposant d'une convention avec l'Agglomération. L'accès aux déchetteries reste libre toute l'année, sans limitation de passage ou de quantité.



VOS BUREAUX DE POSTE DE PROXIMITE

BRIZAMBOURG

5 rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 10h à 12h30
Mercredi : 10h à 12h30 et 16h à 18h30



MIGRON

2 avenue de la République
17770 MIGRON
Lundi au vendredi : 13h15 à 16h30

BURIE

4 place de l'Hôtel des Postes
17770 BURIE

Du mardi au vendredi :
9h à 12h et 14h à 16h30
Samedi : 9h à 12h

VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE CHANIERES

Permanence de Jean-Luc MARCHAIS

Sur rendez-vous

Mairie de BUSSAC SUR CHARENTE

139 route du Val de Charente - 17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Email : jean-luc.marchais@charente-maritime.fr / j-luc-marchais@wanadoo.fr

☎ 06.89.88.54.24



Permanence de Corinne ETOURNEAU

Sur rendez-vous

Mairie de SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE

22 avenue de Saint-Jean d'Angély - 17770 SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Email : corinne.etourneau@charente-maritime.fr

☎ 06.62.63.65.70

VOTRE DEPUTE DE LA CIRCONSCRIPTION SAINTES / SAINT JEAN D'ANGELY

Fabrice BARUSSEAU

Permanence parlementaire

70 avenue Gambetta - 17100 SAINTES

Permanence à la mairie de SAINT-JEAN D'ANGELY

Place de l'Hôtel de Ville

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

au ☎ 05.46.91.23.94

Email : fabricebarusseau@proton.me



POINT JUSTICE D'ACCES AU DROIT

Lieu d'accueil gratuit à Saintes où vous trouverez :

Conseils

Informations juridiques

Accompagnement

Médiation

Les consultations essentiellement sur rendez-vous sont confidentielles.



Contactez l'accueil du Point Accès au Droit pour être orienté vers le bon interlocuteur.

Contact : ☎ 05.46.73.41.18

pad@agglo-saintes.fr

DEUX APPLICATIONS POUR SUIVRE L'ACTUALITE DE VOTRE COMMUNE



Partager, communiquer, informer, prévenir, alerter....



Panneau Pocket



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket



JEU DE PISTE A VILLARS LES BOIS

Une aventure ludique pour découvrir le patrimoine local

Partez à la découverte de Villars les Bois en suivant Benéz, qui s'improvise garde champêtre le temps d'une balade ! Il vous emmènera découvrir l'histoire de la commune, sa faune, sa flore mais aussi ses savoir-faire. Vous pourrez profiter des points de vue magnifiques sur les vignobles, apprendre à reconnaître le passage des animaux et les différentes plantes mais aussi découvrir les vestiges du moyen-âge.

En vadrouille
avec
Benéz

GRATUIT

ECOYEUX
VILLARS-LES-BOIS
FONTCOUVERTE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION SUR ANDROID
OU APPLE STORE

Piste & Trésor

furet company Le Bonheur des SAINTES SAINTES GRANDES RIVES

BIENVENUE

Aux nouveaux arrivants !

Vous avez choisi de vous établir à Villars les Bois et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre commune. N'hésitez pas à vous rendre à la mairie afin de prendre contact et d'effectuer vos démarches personnelles. Nous sommes à votre écoute.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale le 7 Mars 2025 à 18h30 sur le thème : « LES SAVOIR-FAIRE DU COGNAC ».

SE LOGER A VILLARS LES BOIS

A l'heure où se loger est une préoccupation de nombreuses familles, l'opération immobilière réalisée à Chautabry avec quatre logements neufs accueillant des familles qui travaillent sur le secteur voir à Saintes, est exemplaire.

Cela devrait inciter les propriétaires de biens à rénover le bâti dégradé, plus ou moins à l'abandon, sans parler des « ruines » qui nuisent au cadre de vie des habitants dans le bourg et dans les hameaux.

Des aides pour la rénovation de l'habitat sont multiples et les demandes de location existent preuve en est, l'opération « Chautabry » avec la SEMIS.

Propriétaires, rapprochez-vous de Sara notre secrétaire de mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches pour la recherche de financements. La rénovation du bâti, c'est bon pour Vous et pour la Commune !



COMMISSION DES IMPÔTS ET VIGNOGLE

Deux commissions des impôts (*mars 2023 et avril 2024*) ont, comme annoncé dans le bulletin municipal n°28 de 2023, permis l'actualisation du parcellaire cadastral concernant le vignoble.

En voici le résultat : 94 parcelles allant de quelques ares à trois hectares ont été déclarées en vigne au service des impôts fonciers de Saintes, pour un total de 37,5 hectares. Ce bilan devrait être pris en compte dans la base fiscale du budget communal. Nous serons vigilants et avons déjà contacté les services de l'Etat concernés, en l'occurrence, les impôts fonciers et le service des douanes qui gère l'application « Vitiplantation » sur laquelle les viticulteurs font leurs déclarations.

Il semble bien que les informations saisies par les douanes ne soient pas connues du service des impôts fonciers.

A l'heure où le transfert des fichiers facilite le travail de l'administration, il est incompréhensible qu'il en soit ainsi.

En cas de non réponse à nos courriers courant décembre, rendez-vous sera pris auprès de ces deux services de l'Etat par Monsieur le Maire.

EVA 17 aux Epinails

(Entretien et Valorisation de l'Arbre)

Dans le cadre du programme du Conseil Départemental et de la Chambre d'Agriculture d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre en Charente Maritime, **deux projets** ont été réalisés en 2023 sur notre commune sur la parcelle ZA- 69 des Epinails, terrain communal qui longe la VC 31 qui « descend » des Bellots.

- L'un porté par la Commune : la plantation réalisée un samedi matin par quelques élus municipaux d'un **verger communal** de 20 arbres fruitiers de variétés anciennes (*abricotiers, cerisiers, noisetiers, pêchers, poiriers, pruniers, pommiers*) avec paillage et protection.
- L'autre porté par Arts-Terre : la plantation d'une haie par les bénévoles de l'association. Soulignons que c'est la deuxième « opération haie » de l'association qui a déjà réalisé une haie le long du VC 34 en bas du bourg, le long de VC 34 en direction de chez Lunaud.
- Entre l'alignement du verger et la haie, une jachère fleurie devrait prochainement voir le jour. Un agriculteur pouvait être sollicité pour cela, si un lecteur volontaire voulait bien se manifester auprès de la mairie, il serait le bienvenu !

Cet ensemble « paysager » favorisera la biodiversité et la pollinisation en constituant une zone refuge et source de nourriture pour les insectes, papillons, oiseaux et petits mammifères.

Merci au Conseil Départemental et à la Chambre d'Agriculture.



Pour information : bilan d'EVA 17 en décembre 2023

Depuis 2000, ce sont près de 625 km de haies qui ont été plantés en Charente Maritime, soit quelques 834 000 arbres et arbustes.

Bilan de la campagne de contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement individuel existantes – COMMUNE DE VILLARS LES BOIS

Contexte réglementaire des contrôles :



La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques.

Ces contrôles sont de deux types :

- le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des dispositifs déjà existants (tous les 10 ans maximum).

Le service Assainissement Individuel d'Eau 17 :

Les contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17. Eau 17 qui assure déjà depuis plusieurs années les vérifications des installations neuves, a confié la réalisation de la campagne de contrôles de fonctionnement des installations existantes au bureau d'études NCA Environnement.

La campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien :

Ces contrôles qui concernent les immeubles non desservis par le réseau d'assainissement collectif ont été organisés en coopération avec la municipalité. Cette campagne qui s'est déroulée du 12 Octobre 2023 au 24 Mai 2024 a concerné 90 installations sur les 150 que comportent la commune. Les installations non contrôlées lors de cette campagne sont celles qui ont déjà été vérifiées il y a moins de 10 ans ainsi que celles faisant l'objet d'un projet de travaux ou vacantes. Afin d'informer la population des modalités de cette campagne, un courrier d'information a été envoyé en septembre 2023 aux usagers concernés.

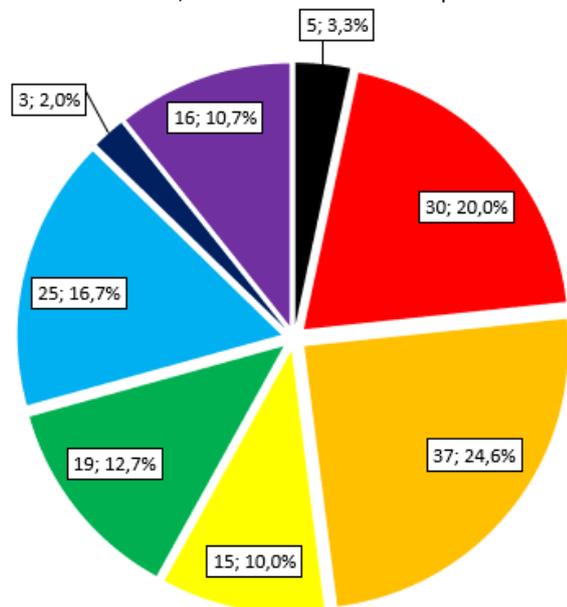


Mesure de boue d'une fosse

Le bilan de la campagne de contrôles :

Ce bilan a été présenté à la commune par Eau17 et NCA Environnement le 19 septembre 2024. En conclusion, sur les 150 installations :

- 59 soit 39,4% ne font l'objet d'aucune obligation de travaux
- 35 soit 23,3% sont à réhabiliter dans un délai maximum de 4 ans
- 37 soit 24,6% sont à réhabiliter dans un délai maximum de 1 an
- 3 soit 2,0% des installations sont en cours de réhabilitation
- 16 soit 10,7% des installations n'ont pas été contrôlées (vacants et/ou inhabitables)



- Non-respect de l'article 1331-1 du Code de la santé publique
- Non conforme - présentant un danger pour la santé des personnes
- Non conforme
- Défauts d'entretien / usure d'un élément
- Sans risque apparent pour la salubrité publique et l'environnement
- Installation certifiée conforme (contrôle de bonne exécution - de 10 ans)
- Installation en cours de réhabilitation
- Installation non contrôlée

Suite de la campagne de contrôles :

Ces contrôles ont permis de recenser l'ensemble des immeubles devant disposer d'un système d'assainissement non collectif. Ils ont permis d'établir un bilan sur l'état de fonctionnement de ces installations et d'identifier les dispositifs présentant un risque pour la santé des personnes ou de pollution de l'environnement.

Le respect des obligations de travaux dans les délais prescrits par la réglementation sera ultérieurement vérifié. L'ensemble des installations fera également l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans.

N'oublions pas que le bon état de fonctionnement des installations d'assainissement individuel s'intègre dans une politique de développement durable, de préservation de la santé et de la ressource en eau.



CINE PLEIN AIR EN PHOTOS

2 AOÛT 2024 – VILLARS LES BOIS

De nombreuses personnes se sont déplacées pour le rendez-vous des Cinés PLEIN AIR, organisé à l'initiative de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, à la ferme BEGAUD le vendredi 2 août. Le marché paysan d'ARTS-TERRE leur a permis de partager un moment convivial en dégustant des produits du terroir ; ils ont également pu assister à la projection du film « DONNE MOI DES AILES ».



« VILLARS EN FETE » EN PHOTOS

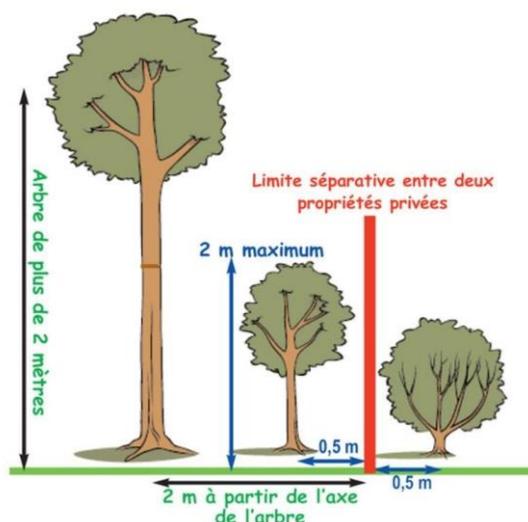
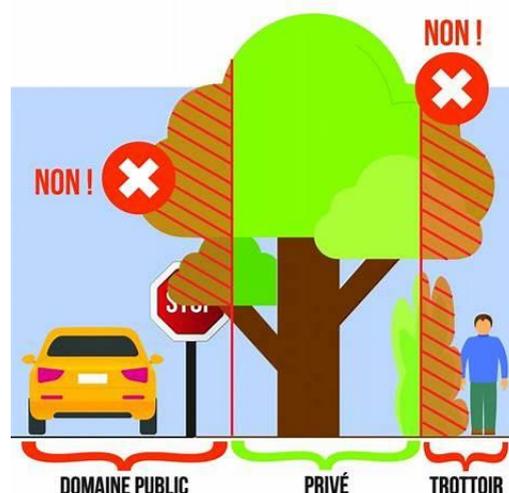
15 AOÛT 2024



PLANTATIONS ET ENTRETIEN ARBRES, ARBUSTES, HAIES

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons et ne pas constituer un danger (*cache un panneau de signalisation, diminuer la visibilité dans une intersection...*).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (*fils électriques, téléphoniques ou éclairage public*).



Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, arbustes et haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter. On ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 cm de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2m ou moins et à moins de 2m si la plantation dépasse 2m.

Conditions d'entretien des plantations

Plantation mitoyenne :

L'entretien est à la charge des 2 parties. Chacun doit tailler son côté.

Branches :

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux vous appartenant qui avancent sur le terrain de votre voisin relève de votre responsabilité. Votre voisin peut vous contraindre à les couper, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même.

En cas de litige, il est recommandé de discuter pour trouver un compromis.

En cas d'échec, votre voisin doit vous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour vous informer de sa gêne et vous rappeler la réglementation.

Racines, ronces, brindilles :

Si des racines ou des ronces empiètent sur le terrain de votre voisin, il peut librement les couper. La taille doit se faire à la limite de sa propriété.

• • • *Le Maire*
et le Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux



2025